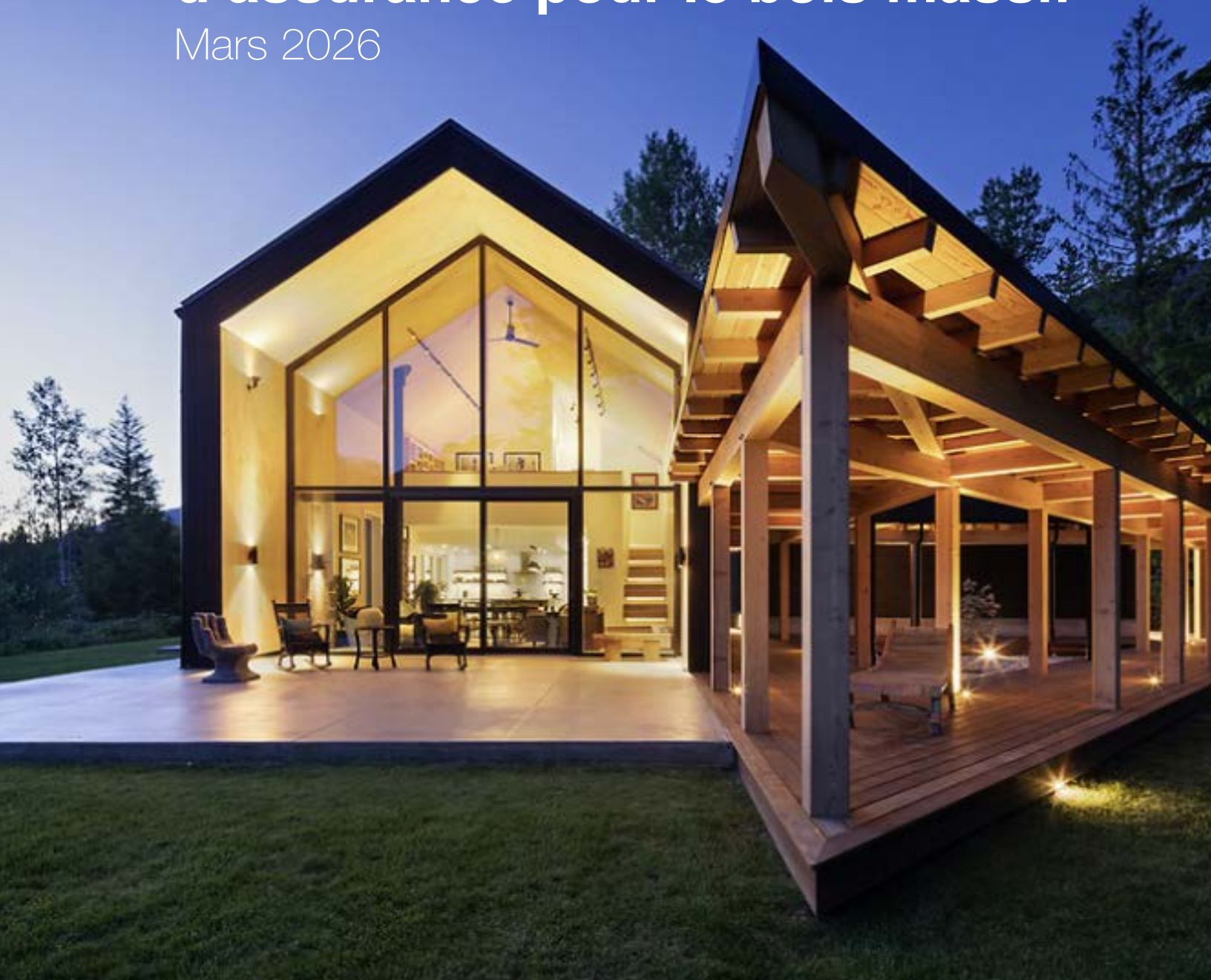


ABIC Alliance pour
des Bâtiments
Intelligents
et Climatiques



Rapport sur la phase 1 du plan d'action en matière d'assurance pour le bois massif

Mars 2026



À propos de la Alliance pour des Bâtiments Intelligents et Climatiques

La Alliance pour des Bâtiments Intelligents et Climatiques (ABIC, prononcée « Caz-bah ») est une coalition regroupant 10 leaders du secteur du bâtiment — dont RBC, EllisDon, AtkinsRéalis, Mattamy Homes, la CIBC, PCL, DIALOG, United Rentals, Walters Group et Liberty Mutual — dont l'objectif est d'accélérer la transition vers la neutralité carbone et de stimuler l'action climatique dans l'ensemble du secteur.

Conçue comme un groupe de réflexion et d'action, la ABIC travaille avec des partenaires du secteur, des gouvernements, des chercheurs et des innovateurs pour tester des idées, mettre au point de nouvelles solutions et favoriser la transition vers des systèmes respectueux du climat.

Grâce à des projets menés par le secteur et à des collaborations entre le gouvernement et l'industrie, la ABIC poursuit trois priorités fondamentales : accroître l'utilisation de matériaux de construction à faibles émissions de carbone ou à zéro émission, réduire la combustion de combustibles fossiles dans les bâtiments et réduire les émissions d'exploitation par le biais de rénovations et de nouvelles constructions à zéro émission nette.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur buildingsalliance.ca

À propos du Conseil canadien du bois

Fondé en 1959, le Conseil canadien du bois (CWC) est le porte-parole unificateur de l'industrie des produits du bois au Canada. En tant que fédération nationale d'associations, ses membres représentent des centaines de fabricants à travers le pays.

La mission du CWC est de soutenir ses membres en stimulant la demande du marché pour les produits du bois et en promouvant un leadership responsable grâce à l'excellence des codes, des normes et des réglementations. Le CWC offre également un soutien technique et un transfert de connaissances au secteur de la construction par le biais de son programme WoodWorks, leader sur le marché, et assure le secrétariat de la norme canadienne de conception en bois (CSA O86 « Conception technique en bois »).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur cwc.ca

Table of Contents

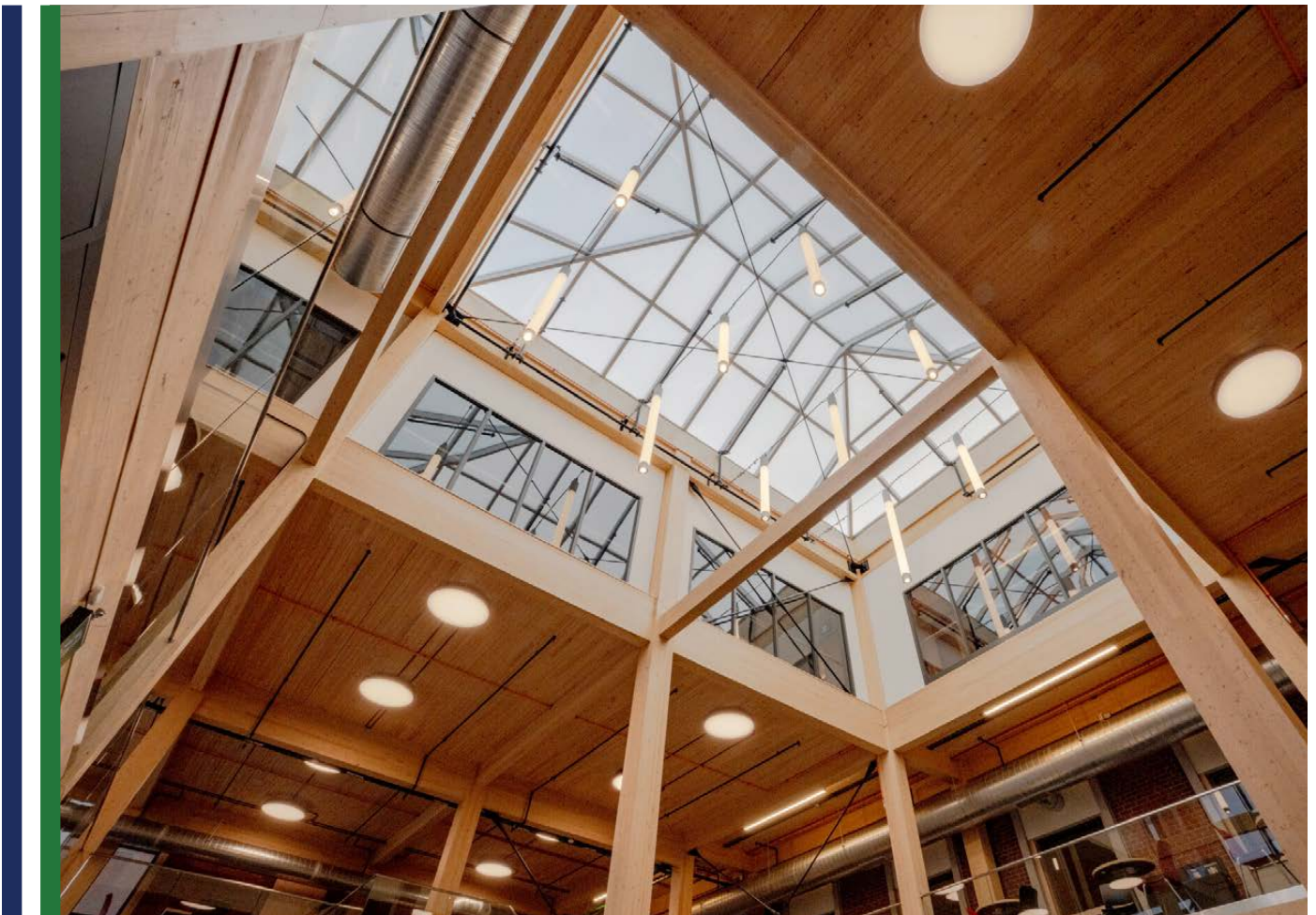
Résumé	4
Plan d'action pour l'assurance du bois massif – Phase 1 : Rapport	6
Plan d'action pour l'assurance du bois massif – Phase 1 : Objectifs et enseignements.....	9
Solution n° 1 : Trust de données sur l'assurance des constructions en bois massif	9
Solution n° 2 : stratégie de recherche conjointe.....	11
Principes de conception clés pour la recherche sur le bois massif axée sur l'assurance	12
Domaines suggérés pour les recherches futures.....	13
Plan d'action pour l'assurance du bois massif – Phase 2 : Centre d'essais et de formation sur le bois massif (MT3F).....	14
Solution n° 3 : Vérification par l'entrepreneur.....	15
Solution n° 4 : Augmenter la capacité d'assurance du bois massif.....	17
Conclusion : enseignements et priorités.....	19
Remerciements	20
Annexes.....	21
<i>Les annexes sont disponibles uniquement en anglais.</i>	
Rapport final du groupe de travail sur le Mass Timber Data Trust : <i>Mitigateway, Mass Timber Insurance Data Trust: Feasibility Study and Prototype Case Studies.....</i>	<i>22</i>
Rapport final du groupe de travail Recherche : Conseil SCIUS, <i>Mass Timber Insurance Strategy</i>	<i>45</i>
Rapport final du groupe de travail sur la vérification des entrepreneurs : <i>Bespoke Metrics, GC Scoring and Mass Timber Modifier.....</i>	<i>85</i>
Rapport final du groupe de travail sur la capacité d'assurance : Dion Strategic, <i>Unlocking Insurance Capacity for Mass Timber: A Roadmap for Scalable Solutions.....</i>	<i>117</i>

Résumé

Le bois massif est un matériau de construction respectueux du climat et hautement performant qui présente un fort potentiel de réduction du carbone intrinsèque dans le secteur de la construction au Canada.

Malgré des avantages environnementaux et économiques avérés, l'industrie peine à se développer, et l'assurance constitue un obstacle majeur du côté de la demande. Les primes d'assurance chantier pour le bois massif peuvent être quatre à dix fois plus élevées que celles du béton et de l'acier, et dans certains cas, il est difficile d'obtenir une couverture adéquate, quel que soit le coût. Ces primes élevées reflètent généralement le manque de données sur les sinistres et la méconnaissance du matériau par les assureurs en raison de sa nouveauté — ce qui ne correspond pas nécessairement à une évaluation réaliste du risque réel.

En 2024, la Alliance pour des Bâtiments Intelligents et Climatiques (ABIC) et le Conseil canadien du bois (CWC) ont réuni des acteurs des secteurs de l'assurance et de la construction lors de deux ateliers — à Toronto et à Vancouver — afin d'identifier les causes profondes des tarifs d'assurance élevés pour le bois massif et d'explorer des solutions potentielles.



Crédit photo : Cooked Photography

En janvier 2025, grâce au financement du programme « Construction verte grâce au bois » de Ressources naturelles Canada, la CBA et le CWC ont lancé un plan d'action en quatre volets sur l'assurance des bâtiments en bois massif, soutenu par un comité consultatif composé de 40 organisations des secteurs de l'assurance et de la construction. La phase 1 a permis de tester la faisabilité de quatre solutions potentielles.

PHASE 1: Conclusions

- **Fiducie de données sur l'assurance du bois massif** : ce projet visait à accroître le volume global de données mises à la disposition des assureurs. Nos recherches se sont concentrées sur les avantages potentiels d'une fiducie de données entre assureurs ainsi que sur le partage de données entre assureurs et entrepreneurs généraux (EG) pour les sinistres inférieurs à la franchise. Bien que nous ayons constaté une valeur potentielle dans ce dernier concept, nous avons conclu qu'il se heurterait à d'importants obstacles en matière de confiance et d'incitation s'il venait à être mis en œuvre.
- **Recherche axée sur les assureurs** : les recherches existantes traitent principalement des préoccupations réglementaires, et non des besoins des assureurs. SCIOUS Advisory a d'abord compilé une base de données des recherches existantes pertinentes pour les assureurs, puis a dirigé un volet de travail qui a élaboré un ensemble de principes et de questions de recherche afin d'orienter les études futures vers des résultats pertinents pour le secteur de l'assurance. Ce travail a abouti à une proposition et à des plans d'architecture pour le Mass Timber Testing and Training Facility (MT3F) : une structure d'essai de quatre étages proposée dans le sud de l'Ontario, conçue pour reproduire les étages supérieurs d'une tour hybride de 18 étages.
- **Vérification des entrepreneurs** : les assureurs ont identifié l'expérience des entrepreneurs comme un facteur de risque clé, mais il n'existe aucun outil d'évaluation standardisé. En collaboration avec Bespoke Metrics, nous avons développé un « Mass Timber Modifier » pour leur méthodologie d'évaluation Q-Score destinée aux entrepreneurs généraux. Cette méthodologie de notation par un tiers est accessible au public et est en cours de commercialisation.
- **Capacité d'assurance** : Les contraintes en matière de réassurance limitent la couverture que les assureurs individuels sont en mesure d'offrir pour les projets, ce qui rend difficile l'assurance des projets de construction en bois massif de moyenne et grande envergure. Après avoir évalué un mécanisme de réassurance national, le groupe de travail a identifié la possibilité de créer une captive d'assurance soutenue par l'État, chargée de couvrir les premiers 2 millions de dollars de risque. En absorbant la tranche la plus risquée de la couverture, cette captive permettrait aux assureurs privés d'augmenter leur propre capacité. La ABIC est en train de discuter activement de cette proposition avec les gouvernements fédéral et provinciaux, ce qui pourrait être sans incidence sur les coûts ou générer des recettes pour le gouvernement.

PHASE 2: PRIORITÉS

Trois des quatre axes de travail ont abouti à des propositions concrètes et à des mesures à prendre. La phase 2 se concentrera sur (1) l'obtention d'un financement pour le MT3F et la poursuite de son projet de construction ; et (2) le soutien aux gouvernements fédéral et provinciaux dans l'étude et la mise en place d'une captive d'assurance pour le bois massif.

Plan d'action pour l'assurance du bois massif – Phase 1 : Rapport

Le bois massif est un matériau esthétique et respectueux du climat qui présente un potentiel considérable pour réduire les émissions intrinsèques dans le secteur du bâtiment au Canada. Sa nature biogénique le rend très attrayant pour les concepteurs, les constructeurs et les architectes. Le bois massif est un matériau préfabriqué qui offre des solutions pour soutenir un secteur de la construction industrialisée en pleine croissance, axé sur la livraison rapide de logements préfabriqués. La croissance du bois massif permet également au Canada de tirer une plus grande valeur de ses vastes ressources forestières et d'accroître ses exportations à forte valeur ajoutée à un moment où les marchés mondiaux sont en pleine mutation.

Malgré des avantages évidents sur les plans économique, environnemental et esthétique, le secteur du bois massif peine à s'imposer sur le marché. Si les obstacles réglementaires ont été en grande partie levés – le Code national du bâtiment du Canada autorise les constructions en bois massif jusqu'à 12 étages, et la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec jusqu'à 18 –, le coût de l'assurance constitue un obstacle majeur qui freine la demande.

L'assurance chantier pour le bois massif peut coûter quatre à dix fois plus cher que les tarifs comparables pour le béton et l'acier. Les tarifs d'assurance des risques de chantier pour le bois massif sont généralement inférieurs à ceux des constructions traditionnelles en bois, grâce aux tests approfondis démontrant sa résistance supérieure au feu. Cependant, les tarifs pour le bois massif restent bien supérieurs à ceux proposés pour les matériaux incombustibles, tels que le béton et l'acier. Au-delà du coût, la capacité d'assurance elle-même constitue un défi : dans certains cas, il est extrêmement difficile, voire impossible, d'obtenir une couverture adéquate, même lorsque des primes élevées peuvent être prises en charge dans le budget d'un projet.

Type de construction	ossature	en bois massif	incombustible / combustible
Tarifs moyens	\$240,000	\$960,000	\$1,200,000
Fourchette basse	\$120,000	\$840,000	\$960,000
Fourchette supérieure	\$360,000	\$1,440,000	\$2,160,000
+25 % par rapport à la moyenne	\$60,000	\$240,000	\$300,000

Exemples d'estimations basés sur un projet de 100 millions de dollars dont la construction s'étale sur 24 mois. Sources : Dion Strategic, d'après les assureurs et courtiers soutenant le groupe de travail sur la capacité d'assurance (2025)

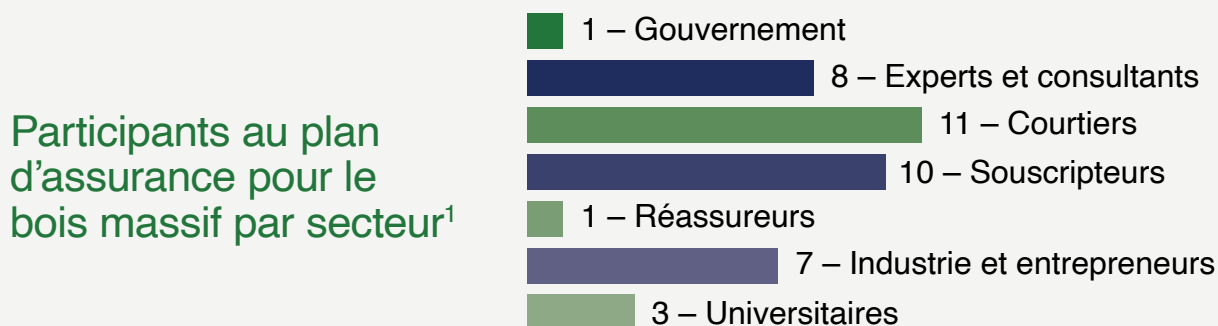
Le principal facteur à l'origine de la hausse des coûts d'assurance est la nouveauté du matériau. Les assureurs fixent leurs tarifs en fonction de l'historique des sinistres et de modèles statistiques, et le bois massif étant encore relativement nouveau, les données disponibles sont limitées. Face à de nombreuses inconnues, les assureurs ont tendance à adopter une approche plus prudente en matière de risque, ce qui se traduit par des primes plus élevées. Par ailleurs, de nombreux assureurs classent simplement le bois massif au même titre que la charpente à ossature bois, ce qui peut avoir des conséquences

particulièrement importantes étant donné que les bâtiments en bois massif sont généralement beaucoup plus grands, avec des valeurs de projet atteignant des dizaines ou des centaines de millions de dollars. Les structures hybrides ajoutent encore à la complexité. Lorsque le bois massif n'est utilisé que pour une partie d'un bâtiment, les assureurs classent souvent l'ensemble du projet dans des catégories à haut risque, ce qui dissuade fortement d'inclure ne serait-ce que des éléments mineurs en bois massif.

Les tarifs d'assurance actuels reflètent des données et une expérience limitées, et non des évaluations réalistes des risques fondées sur des données réelles en matière de sinistres et d'indemnisation. Il est essentiel de lever ces obstacles pour permettre au bois massif d'atteindre son plein potentiel au Canada.

Création du Plan d'action pour l'assurance du bois massif

En mai 2024, la Alliance pour des Bâtiments Intelligents et Climatiques (ABIC) et le Conseil canadien du bois (CCB) ont réuni environ 35 acteurs du secteur à Toronto pour une session de type « laboratoire de solutions » visant à identifier les causes profondes des tarifs d'assurance élevés pour le bois massif et les solutions potentielles. Parmi les participants figuraient des compagnies d'assurance, des courtiers expérimentés dans les projets en bois massif, des experts des secteurs des matériaux et de la construction, ainsi que des représentants du gouvernement.



Four main causes of elevated rates were identified:

- 1. Données limitées sur les sinistres.** Alors que plusieurs milliers de bâtiments en bois massif ont été construits, relativement peu de sinistres ont été déclarés — et ceux qui l'ont été ont tendance à être importants. Sans un volume suffisant de données et d'antécédents de sinistres réglés, les assureurs ne peuvent pas effectuer d'évaluations réalistes des risques.
- 2. Absence de recherches axées sur les assureurs.** La plupart des essais et des recherches universitaires se sont concentrés sur des questions réglementaires ou environnementales. Presque aucune recherche n'a abordé des questions spécifiques aux assureurs, telles que la manière de réparer des biens en bois massif après un incident ou la possibilité de conserver la valeur des biens après un incendie ou une infiltration d'eau.

¹ La classification suit le système de l'Insurance Service Office (ISO), qui définit six classes de construction standard en fonction du premier risque : Classe 1 – Charpente ; Classe 2 – Maçonnerie assemblée ; Classe 3 – Incombustible ; Classe 4 – Maçonnerie incombustible ; Classe 5 – Résistance au feu modifiée ; et Classe 6 – Résistance au feu. Dans la pratique, les bâtiments en bois massif ont été considérés comme des constructions à « ossature bois » combustibles et relèvent souvent de la classe ISO 1. Cependant, les bâtiments en bois massif sont souvent hybrides et comprennent à la fois du béton et de l'acier ; ils peuvent donc être classés dans la classe ISO 2 lorsque les planchers sont constitués de matériaux combustibles mais que l'extérieur est incombustible.

3. Compétences et expertise des entrepreneurs. La construction est reconnue comme la phase la plus dangereuse pour un bâtiment en bois massif. La réussite des projets en bois massif nécessite des entrepreneurs compétents capables de gérer activement l'humidité, de protéger les matériaux du soleil et des taches, et d'éviter les activités qui compromettent l'intégrité des matériaux. De nombreuses demandes d'indemnisation ont été liées à l'inexpérience des entrepreneurs, soulignant la nécessité d'un moyen fiable d'identifier les entrepreneurs à faible risque.

4. Contraintes de capacité des assureurs. La capacité des assureurs canadiens est largement dictée par le marché de la réassurance. Les réassureurs nationaux et internationaux partagent les préoccupations des assureurs de première ligne concernant le manque de données, ce qui limite la taille des contrats qu'ils acceptent de couvrir. En conséquence, les assureurs individuels ne sont généralement en mesure d'offrir qu'une couverture de 5 à 10 millions de dollars par projet, ce qui oblige les courtiers à assembler des couvertures provenant de plusieurs sources pour les grands projets.²

Élaboration du plan d'action

Sur la base de ces quatre défis, le groupe a élaboré un plan d'action visant à explorer des solutions ciblées pour chaque obstacle. Une structure de groupe consultatif en matière d'assurance a également été mise en place pour soutenir chacun des quatre projets pilotes. Le plan a été présenté aux parties prenantes du secteur de l'assurance à l'été 2024 et officiellement lancé lors d'une session de travail organisée par Renewable Cities de l'Université Simon Fraser à Vancouver en octobre 2024.

Grâce au financement du programme « Construction verte grâce au bois » de Ressources naturelles Canada, la ABIC et le CWC ont engagé des consultants experts pour diriger quatre projets pilotes de faisabilité, qui ont tous démarré en janvier 2025.

Groupe consultatif sur l'assurance – Structure



Structure du groupe consultatif sur l'assurance guidant le plan d'action pour l'assurance du bois massif

² Les missions menées ont montré qu'un très petit nombre de souscripteurs sont en mesure d'offrir une capacité allant jusqu'à 25 millions de dollars par projet au Canada, mais ils constituent l'exception.

Plan d'action pour l'assurance du bois massif – Phase 1 : Objectifs et enseignements

L'assurance du bois massif est un défi aux multiples facettes ; les progrès réalisés sur un seul élément ne sont pas susceptibles d'avoir un impact significatif. La première phase du plan d'action pour l'assurance du bois massif visait à tester rapidement la faisabilité de quatre solutions directement liées aux causes profondes identifiées lors des échanges avec les assureurs. Ces solutions explorées comprenaient :

1. **Trust de données sur l'assurance du bois massif**
2. **Stratégie de recherche conjointe sur l'assurance du bois massif**
3. **Plateforme de vérification des entrepreneurs en bois massif**
4. **Solutions pour renforcer la capacité d'assurance du bois massif**

En menant simultanément quatre projets ciblés, nous avons cherché à identifier les interactions entre les différents éléments et à mettre en place un système synergique permettant d'enrichir les données, d'accroître la capacité et d'élargir les opportunités de marché. Nous espérons également que cette approche nous permettrait de partager les connaissances entre les différents volets du projet, de signaler rapidement les enseignements ou les obstacles pertinents pour les autres volets, et de réorienter chaque projet si nécessaire. Au final, cette approche s'est avérée très utile, car plusieurs projets ont dû s'écarter de leur vision initiale, et déterminer rapidement quelle solution n'est pas la bonne est souvent aussi utile que d'identifier celle qui l'est.

Chaque projet a été dirigé par des consultants possédant une expertise approfondie dans leurs domaines respectifs, avec le soutien de la ABIC, de la CWC et d'un groupe de travail dédié composé de professionnels des secteurs de l'assurance et du bâtiment. Le présent rapport présente un résumé de chaque projet, de ses conclusions et des prochaines étapes. Les conclusions plus détaillées de chaque projet, rédigées par les consultants principaux, figurent en annexe.

Au final, trois des quatre solutions proposées ont identifié des prochaines étapes concrètes qui seront mises en œuvre lors d'une phase deux. Les détails des activités proposées pour la phase deux sont présentés à la [page 19](#).

Solution n° 1 : Trust de données sur l'assurance des constructions en bois massif

Le premier défi identifié par les assureurs était la rareté des données sur les sinistres liés aux structures en bois massif — une conséquence directe du nombre limité de bâtiments construits à ce jour.³ Les

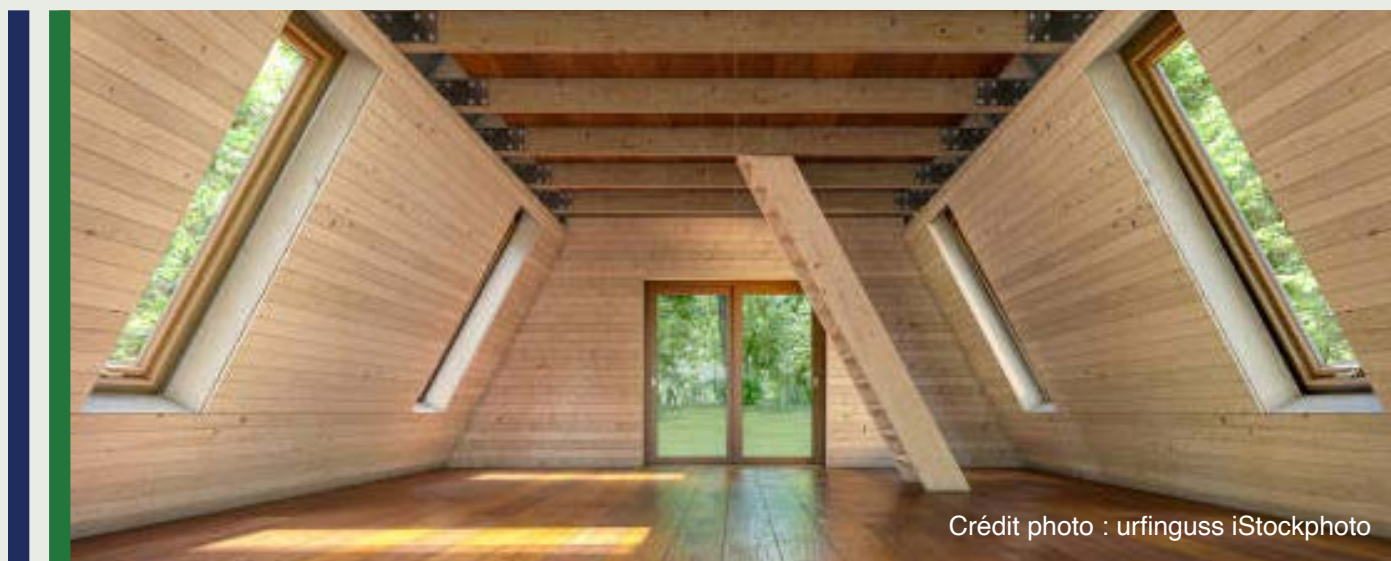
³ En mars 2026, le tableau de bord « [État du bois massif au Canada](#) » de Ressources naturelles Canada répertoriait 855 projets en bois massif achevés ou en cours à travers le pays, la grande majorité ayant été réalisés au cours de la dernière décennie. Ce chiffre est à comparer aux quelque 287 100 permis de construire délivrés (« unités autorisées à la construction ») pour la seule année 2024 (source : [Statistique Canada : Permis de construire, décembre 2024](#)). Remarque – Alors que RNCan recense le nombre de bâtiments en bois massif construits, Statistique Canada recense les unités, et une seule tour peut contenir plusieurs (voire des centaines d') unités. Cela dit, la comparaison illustre tout de même l'adoption relativement faible du bois massif par rapport à l'ensemble du marché.

assureurs développent leurs algorithmes de tarification des risques en s'appuyant sur de grands volumes de données historiques sur les sinistres. Bien que tous les assureurs suivent les tendances, chacun opère en grande partie dans un silo de données distinct de celui de ses concurrents. Une hypothèse initiale était que si les assureurs pouvaient partager avec leurs concurrents des données spécifiques aux sinistres liés au bois massif, cela aiderait chacun à combler les lacunes en matière de données et à développer des modèles de données plus robustes. Nous avons exploré les pistes possibles pour y parvenir grâce à un modèle de gouvernance partagée tel qu'un trust de données. Les trusts de données sont utilisés dans de nombreux secteurs pour permettre aux concurrents de partager des données de manière mutuellement bénéfique tout en respectant les limites de la concurrence.⁴ Le principe de base est simple : si tout le monde partage des données non concurrentielles, chacun peut prendre des décisions plus éclairées et tous les participants en bénéficieront.

Mitigateway a été engagé en tant que consultant principal pour évaluer les données dont disposent actuellement les assureurs, leur intérêt à les partager, ainsi que les éventuels obstacles réglementaires, culturels ou concurrentiels spécifiques au bois massif. Mitigateway apporte une expertise approfondie pour aider les assureurs à tirer de la valeur de données sous-utilisées. L'objectif était à la fois d'augmenter le volume de données et d'identifier les moyens pour les participants de tirer une valeur commerciale des informations mises en commun.

Des initiatives plus générales de partage de données dans le secteur de l'assurance ont été tentées ailleurs, notamment au Royaume-Uni, et ont souvent échoué en raison de la réticence des assureurs. Notre espoir était qu'un effort ciblé sur un matériau innovant — pour lequel les assureurs eux-mêmes ont exprimé le besoin d'obtenir davantage de données — permettrait de surmonter ces obstacles.

Alors que de nombreux collaborateurs du secteur de l'assurance ont exprimé leur soutien à cette approche lors de l'élaboration initiale du projet, Mitigateway a constaté que, comme les grands assureurs souscrivent souvent conjointement aux mêmes projets (en raison des limites de capacité d'assurance), ils ont déjà accès à la plupart des mêmes données de sinistres lorsque des incidents se



Crédit photo : urfinguss iStockphoto

⁴ Parmi les exemples de consortiums de données collaboratifs dans l'industrie, on peut citer l'ASIAS (Aviation Safety Information Analysis and Sharing), un partenariat entre le gouvernement et l'industrie aux États-Unis où les compagnies aériennes, les exploitants d'aéronefs, les constructeurs et les organismes de réparation mettent en commun des données de sécurité anonymisées qui sont ensuite agrégées pour identifier les tendances à l'échelle de l'industrie. Dans le secteur de la finance et de l'assurance, l'ORX permet aux entreprises de ces secteurs de partager de manière anonyme des données sur les pertes liées aux risques opérationnels à des fins de benchmarking et d'analyse.

produisent. Ainsi, le manque de capacité d'assurance a en fait déjà créé un partage informel des données. À ce stade, la création d'une infrastructure formelle de partage de données allant au-delà des accords de souscription existants n'apporterait qu'un bénéfice supplémentaire limité et ne se traduirait pas par un volume net de données nouvelles significatif pour quiconque.

Fort de ce constat, le projet s'est orienté vers une voie plus prometteuse : les données sur les incidents inférieurs au seuil de franchise. Des incidents mineurs se produisent sur tous les chantiers, mais sont généralement gérés par les entrepreneurs sans déclencher de sinistre ni être signalés aux assureurs. Comme les assureurs ne voient que les incidents dépassant les seuils de franchise, leur perception du risque peut être faussée par ces événements majeurs — un problème de type « iceberg » où seuls les incidents les plus graves sont visibles. L'accès à des données sur des incidents mineurs et bien gérés — y compris les coûts de remise en état et les enseignements tirés — pourrait considérablement améliorer la compréhension des risques.

Pour tester la valeur potentielle de ce concept, l'équipe du projet a élaboré une stratégie visant à créer un prototype de « data trust » entre les entrepreneurs généraux et les assureurs. Tout d'abord, un modèle de collecte de données a été élaboré et distribué aux entrepreneurs généraux, leur demandant des informations sur des incidents réels liés au bois massif survenus lors de projets antérieurs et n'ayant pas donné lieu à des sinistres. Deux entrepreneurs ont répondu en partageant des données d'incidents réels issues de cinq projets. Ces données comprenaient la cause de l'incident, le coût en temps, la main-d'œuvre et le calendrier de réparation, les leçons tirées et les procédures d'atténuation mises en place en conséquence. Mitigateway a anonymisé et agrégé ces données, puis les a partagées avec un large groupe de collaborateurs du secteur des assurances afin d'évaluer leur valeur à grande échelle par le biais d'une enquête. Six assureurs ont répondu à l'enquête.

Les personnes interrogées ont jugé les données relatives aux sinistres inférieurs à la franchise réellement utiles et intéressantes, et ont manifesté leur souhait d'y avoir davantage accès si elles étaient disponibles. Cependant, l'extension de ce concept se heurte à de réels obstacles. La collecte et le partage de ces données exigent un effort considérable de la part des prestataires, sans garantie de retour sur investissement. Les assureurs interrogés n'ont pu s'engager ni à payer pour ces données, ni à réduire les primes en échange de la participation. Les entrepreneurs ont également exprimé leur inquiétude quant au fait que la divulgation d'incidents, même bien gérés, pourrait être utilisée à leur contre, ce qui fait que le silence semble être l'option la moins risquée. Bien qu'il soit possible de mettre en place ce type de collaboration entre entrepreneurs et assureurs au fil du temps, les deux parties ne sont actuellement pas très enclines à l'officialiser. Le rapport complet de Mitigateway (voir annexe 1) présente des approches progressives — telles que des analyses anonymes d'incidents ponctuels — que la ABIC explorera à l'avenir. Pour l'instant, cependant, il n'existe pas de voie claire à court terme vers un accord de confiance en matière de données qui permettrait de réduire de manière significative les primes d'assurance du bois massif.

Solution n° 2 : stratégie de recherche conjointe

Bien qu'il existe de nombreuses recherches sur le bois massif, la plupart traitent de questions réglementaires — comportement au feu, intégrité structurelle, etc. Les assureurs ont identifié une lacune importante : presque aucune recherche ne répond directement à leurs besoins actuels, tels que la manière d'évaluer et de rétablir la valeur après un sinistre causé par un incendie ou un dégât des eaux. Lors de nos premières séances de réflexion, nous avons émis l'hypothèse que réorienter les efforts de recherche vers les préoccupations des assureurs **d'**, en particulier dans les domaines où les données sur les sinistres sont minimales, pourrait contribuer à combler les lacunes en matière de données sur les risques et conduire à une amélioration significative des conditions du marché.

SCIUS Advisory, spécialiste de la recherche sur le bois massif, a été engagé pour travailler avec un groupe de travail composé d'assureurs afin de définir un programme de recherche idéal. Ce travail a été mené principalement par le biais d'entretiens directs avec les organismes d'assurance participants ainsi que par des recherches documentaires.

Le SCIUS a commencé par procéder à une analyse exhaustive des travaux de recherche universitaires et gouvernementaux existants sur le bois massif, en constituant une base de données regroupant les études potentiellement pertinentes, qui a ensuite été mise à la disposition des partenaires du secteur des assurances. Cette base de données finale figure dans le rapport du projet⁵ (voir annexe 2) et est accessible sur le [site web de la CSBA](#), où elle sera mise à jour régulièrement.

À partir de cette base de données de recherches existantes, SCIUS a interrogé des assureurs afin de déterminer la valeur potentielle de ces recherches pour les besoins de l'assurance. L'une des principales conclusions a été que les recherches existantes ne tiennent souvent pas compte de la manière dont les assureurs évaluent et chiffrent les risques, et que de simples expériences en laboratoire fournissent rarement la profondeur de données requise pour être considérées comme équivalentes aux sinistres d'assurance. Afin de fournir aux chercheurs une voie à suivre, SCIUS a synthétisé les enseignements tirés des entretiens en un ensemble de principes de conception clés destinés à guider les futures recherches ou essais visant à apporter une valeur ajoutée à la communauté des assureurs.

Principes de conception clés pour la recherche sur le bois massif axée sur l'assurance :

- 1. Impliquer les professionnels de l'assurance** dès que possible dès les premières étapes de la conception afin de garantir que les données recueillies soient aussi complètes que possible pour répondre aux préoccupations des assureurs.
- 2. Les expériences doivent ressembler à des situations « réelles »**. Les travaux de réparation du bois massif effectués en laboratoire ne tiendront pas compte de nombreux facteurs atténuants et de la complexité que l'on retrouve sur un chantier réel.
- 3. Privilégier la réparation sur place** : dans la plupart des sinistres, les réparations auront lieu sur le chantier, ce qui entraînera des coûts logistiques supplémentaires – tous ces éléments seront pris en compte dans les déclarations de sinistre.
- 4. Prendre en compte à la fois les coûts de réparation et de prévention** : les principales lacunes concernent les dégâts causés par l'humidité, les problèmes potentiels et les moyens de prévenir ces dégâts. Il est important de comprendre le rapport coût-efficacité.

En outre, SCIUS a collaboré avec les assureurs pour identifier les principaux domaines dans lesquels, selon eux, la communauté de recherche universitaire et gouvernementale pourrait concentrer ses efforts afin d'influencer les tarifs d'assurance.

⁵ Voir l'annexe 2

Domaines suggérés pour les recherches futures :

- 1. L'extinction et la remise en état complète après un incendie**, y compris les dommages causés par le feu, la fumée et l'eau, tant pendant la construction qu'après l'occupation.
- 2. Fuites et dégâts des eaux dus aux intempéries, à la plomberie ou au toit.** Remise en état et réparation des dégâts des eaux.
- 3. Incidents ne donnant pas lieu à une déclaration de sinistre :** comment certains incidents sont-ils atténués pour ne pas faire l'objet d'une déclaration, et quelles sont les mesures de réparation et d'atténuation peu coûteuses.
- 4. Essai à grande échelle reproduisant les conditions d'un immeuble à plusieurs étages** endommagé par le feu et la fumée, ainsi que par les dégâts causés par l'eau utilisée pour éteindre l'incendie.
- 5. Essai au feu sous charge sur les joints et les raccords.** Quel est l'impact de la carbonisation sur les vis et les adhésifs ?
- 6. Coût, fonctionnalité et impacts des stratégies de protection contre les intempéries** pendant la construction. Quelles méthodes offrent le meilleur retour sur investissement du point de vue des sinistres ?
- 7. Comment évoluent les technologies et les codes relatifs au bois massif ?** Quelles seront, selon les prévisions, les typologies prédominantes à l'avenir et quels risques pourraient-elles engendrer ?
- 8. Quelles sont les conceptions hybrides les plus courantes et comment se comportent-elles lors de divers incidents liés au feu et à l'eau** (c'est-à-dire, peut-on passer d'une définition large de l'« hybride » à des typologies plus standardisées et prévisibles) ?
- 9. Quelles sont les différences de performance et de risque entre les bâtiments en bois massif de 3 étages et ceux de 18 étages** en cas d'incendie ou d'inondation, et en termes de réparabilité à long terme ?
- 10. Comment la conception en vue du démontage** pourrait-elle être utilisée pour concevoir des bâtiments en MT afin de faciliter les réparations ?
- 11. Performances des adhésifs** utilisés dans la construction modulaire fabriqués en Europe par rapport à ceux fabriqués en Amérique du Nord ?
- 12. Prévisions de croissance du marché pour les projets en bois massif et demande à long terme en matière d'assurance.**

Cette liste de domaines de recherche prioritaires a été finalisée dans le rapport final du projet SCIUS. Elle a également été communiquée aux organisations spécialisées dans le bois massif et le bois à travers le Canada et en Europe lors d'un webinaire organisé par la ABIC le 23 octobre 2025. La ABIC continuera à rechercher des moyens de promouvoir cette liste de recherche et ces principes de conception fondamentaux auprès des chercheurs et des organismes de financement, dans l'espoir qu'un programme de recherche international productif puisse être développé.

Plan d'action pour l'assurance du bois massif – Phase 2 : Centre d'essais et de formation sur le bois massif (MT3F)

À la suite de la présentation des résultats de recherche par SCIUS Advisory, FPInnovations a constaté que bon nombre des questions clés soulevées par les assureurs pouvaient être abordées dans le cadre d'une seule expérience à grande échelle. Grâce à un financement supplémentaire obtenu de RNCAN pour soutenir le développement du concept, FPInnovations a réuni un groupe d'assureurs, de concepteurs, de constructeurs et de partenaires gouvernementaux autour de l'idée de créer le Centre d'essais et de formation sur le bois massif (MT3F).

Le projet proposé vise à construire une structure d'essai en bois massif de quatre étages conçue pour reproduire les quatre étages supérieurs d'une tour résidentielle hybride en bois massif de 18 étages. Au cours d'un programme d'essais de trois ans, le centre serait utilisé pour tester des scénarios de dommages, de réparation et de restauration, répondant ainsi à la majorité des questions soulevées par le groupe de travail sur la recherche en matière d'assurance du bois massif. Cela inclurait des essais de résistance à l'eau et au feu, tant pendant la construction qu'après l'occupation.

Ce projet a été développé en étroite collaboration avec un groupe d'assureurs participants qui ont directement influencé la conception des expériences proposées. AON et FPInnovations ont également diffusé un sondage à grande échelle auprès des assureurs, des courtiers et des souscripteurs à travers l'Amérique du Nord afin de sensibiliser davantage le public et de recueillir des commentaires, pour s'assurer que le projet fournisse des données véritablement utiles et ayant un impact significatif pour le secteur.

En mars 2026, les plans architecturaux complets du MT3F ont été achevés par DIALOG, et les travaux d'estimation ont été finalisés par EllisDon, d'autres partenaires potentiels de construction et de sous-traitance ayant confirmé leur participation. Un terrain potentiel dans le sud de l'Ontario a également été acquis pour le projet.

Au-delà de répondre aux questions urgentes en matière d'assurance, le MT3F générerait d'importants retombées pour l'ensemble de l'industrie canadienne du bois massif. L'emplacement proposé se trouve sur un terrain appartenant au service d'incendie d'une Première Nation, l'objectif étant qu'une fois les essais axés sur l'assurance terminés, l'installation puisse servir de terrain d'entraînement pour les services d'incendie de toute l'Amérique du Nord. Son emplacement proposé le situerait également à proximité d'un grand collège spécialisé dans les métiers de la construction, créant



Une représentation conceptuelle du centre d'essais et de formation dédié au bois massif.

ainsi un environnement de formation exceptionnel pour la main-d'œuvre nécessaire dans le domaine de la construction en bois massif, tant pour les techniques de construction que pour la réparation et la restauration.

Une fois achevée, cette installation d'essais de quatre étages serait la toute première expérience à grande échelle de ce type consacrée à la restauration et à l'assurance des constructions en bois massif. Nous prévoyons que ce projet suscitera un vif intérêt, une large participation et une collaboration internationale, et qu'il contribuera à positionner le Canada comme un leader mondial innovant dans le domaine du bois massif.

La ABIC et FPInnovations élaborent actuellement une proposition de financement complète qui sera soumise à l'examen des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des partenaires de l'industrie afin de concrétiser le projet MT3F et d'accélérer la croissance de l'industrie canadienne du bois massif.

Solution n° 3 : Vérification par l'entrepreneur

La construction en bois massif présente un profil de risque distinct par rapport aux approches conventionnelles. Si les matériaux en bois massif peuvent être plus coûteux que le béton et l'acier, la nature préfabriquée de la construction peut générer des économies grâce à des délais plus courts. Cependant, ce calcul ne tient pas la route si l'entrepreneur et les sous-traitants chargés de la construction du projet ne savent pas comment travailler avec ce matériau.

Comme les éléments en bois massif sont préfabriqués en usine puis expédiés sur le chantier, souvent dans des délais serrés et à des coûts unitaires plus élevés, les conséquences d'un incident sur le chantier sont amplifiées. Il peut être difficile de se procurer rapidement des pièces de rechange, et les perturbations du calendrier peuvent entraîner des répercussions en cascade plus difficiles à absorber que dans la construction conventionnelle. Le bois massif exige également une gestion active sur le chantier de l'humidité et de l'exposition au soleil, ainsi que des sources de chaleur et d'incendie.

Pour ces raisons, les assureurs ont toujours insisté sur l'importance de l'expérience et de l'expertise de l'entrepreneur lors de l'évaluation des risques liés aux projets en bois massif. La plupart des assureurs en tiennent déjà compte de manière informelle, en nouant des relations avec les entrepreneurs au fil du temps afin de se faire une idée de leurs antécédents et de leur profil de risque. Mais à l'heure actuelle, il n'existe pas de méthode standardisée pour évaluer ou communiquer ce risque à l'échelle du secteur.

Au Royaume-Uni, la Structural Timber Association (STA) s'est efforcée de remédier à cela grâce à STA Assure, un programme de formation et d'accréditation qui certifie les entrepreneurs à différents niveaux (bronze, argent, or) par le biais d'audits annuels réalisés par l'association. Cette approche s'est avérée efficace pour établir des normes communes et des bonnes pratiques à l'échelle du secteur. Si la certification offre certes un certain niveau de garantie aux clients et aux partenaires, d'après les échanges avec la STA, le programme n'a été adopté que de manière limitée par les assureurs. La STA a indiqué que les assureurs ne considéraient pas le programme comme une évaluation suffisante des risques à ce stade. Si la reproduction de cette approche au Canada contribuerait certainement à promouvoir l'expertise du secteur, elle représenterait également une charge administrative importante : la mise en place d'un organisme administratif à but non lucratif, l'élaboration d'une norme de certification canadienne, ainsi que la mise en place et la dotation en personnel d'un protocole d'audit capable de visiter et d'évaluer les entreprises chaque année. Au regard des objectifs du Plan d'action, qui visaient spécifiquement l'assurance, cette approche n'a pas été jugée optimale.



Au lieu de cela, la ABIC et la CWC ont commencé par examiner les solutions d'assurance actuellement utilisées par les assureurs afin de voir comment elles pourraient être adaptées au contexte du bois massif. Bespoke Metrics exploite COMPASS, un outil d'évaluation largement utilisé pour la préqualification des sous-traitants, les appels d'offres et les évaluations de performance à travers l'Amérique du Nord. À l'heure actuelle, environ 65 000 sous-traitants sont répertoriés sur la plateforme, et les clients et les assureurs s'appuient fréquemment sur les données de notation de COMPASS pour évaluer le risque lié aux sous-traitants.

Dans le cadre du plan d'action, la ABIC et la CWC ont collaboré avec Bespoke Metrics et ont utilisé une méthodologie d'évaluation qu'ils étaient en train de mettre au point pour les entrepreneurs généraux : le Q Score. Le Q Score est conçu pour évaluer la probabilité qu'un entrepreneur général remplisse ses obligations financières et liées au projet sans défaillance ni pertes significatives pour les parties prenantes. En combinant une analyse financière quantitative (par exemple, le profil financier) et des évaluations qualitatives (par exemple, la gestion des risques, les performances en matière de santé et de sécurité, les relations avec les sous-traitants), cette méthodologie attribue une note comprise entre 1 et 7, la note 1 indiquant le risque probable le plus faible. Dans le cadre du plan d'action pour l'assurance du bois massif, Bespoke Metrics a collaboré avec un groupe de travail composé d'assureurs et d'entrepreneurs afin de développer un « Mass Timber Modifier » qui viendrait s'ajouter à ce score de base pour fournir des données spécifiques sur les risques liés au bois massif.

Au cours de réunions organisées au printemps 2025, Bespoke Metrics a collaboré avec les partenaires du projet pour élaborer et affiner sa méthodologie. Au cours de l'été 2025, une première ébauche a été soumise au groupe consultatif sur l'assurance au sens large afin de recueillir des commentaires, puis, de septembre à novembre 2025, elle a été mise en ligne pour recueillir les observations du public. La contribution et les commentaires du public étaient essentiels, car la valeur de la méthodologie repose entièrement sur sa transparence et la confiance que lui accordent toutes les parties.

Le modificateur « bois massif » fonctionne comme un ajustement : il fait varier le Q-Score de 1 à 2 niveaux vers le haut ou vers le bas en fonction de l'expérience spécifique en matière de bois massif. Compte tenu de la prudence du secteur de l'assurance vis-à-vis du bois massif, Bespoke Metrics a estimé que cet ajustement ferait plutôt baisser le score de base, tout en permettant de mettre en

évidence les entreprises disposant d'une expertise. Le score modifié est déterminé en fonction de l'expérience antérieure en matière de bois massif, de l'expérience hors projet avec le bois massif (par exemple, formation, certifications), de l'expérience dans d'autres projets complexes, des plans spécifiques de protection contre l'humidité, l'incendie et de la qualité, du recours à des experts techniques et à des partenaires qualifiés, ainsi que de l'implication dans la chaîne d'approvisionnement du bois massif.

Les retours issus de la consultation ont été globalement positifs. Certains petits entrepreneurs ont exprimé leur inquiétude quant au fait que l'accent mis par la méthodologie sur les données financières des entreprises pourrait se traduire par des notes proportionnellement plus faibles pour les petites entreprises par rapport aux grandes. Cependant, la méthodologie vise à refléter la manière dont le risque est actuellement perçu par le secteur de l'assurance — et les évaluations des risques par les assureurs sont déjà proportionnelles à la taille et à la complexité des projets. La méthodologie prévoit également la mise en place d'un comité d'examen composé d'experts qui évaluera les indicateurs de notation et offrira une voie de recours à tout entrepreneur estimant que sa note ne reflète pas fidèlement ses capacités. De plus, la méthodologie est également destinée à évoluer au fil du temps afin de mieux refléter les principaux domaines de préoccupation ou de risque pour les parties prenantes.

La méthodologie a été finalisée et rendue publique en mars 2026. La méthodologie de base est accessible en ligne à tous, pour consultation ou utilisation. En tant qu'entreprise, Bespoke Metrics commercialisera également le modificateur pour le bois massif via la plateforme COMPASS existante, garantissant ainsi qu'il devienne une ressource commerciale dynamique capable de contribuer à établir et à évaluer des normes professionnelles élevées dans l'ensemble du secteur.

Solution n° 4 : Augmenter la capacité d'assurance du bois massif

Le manque de données est l'un des facteurs à l'origine de la hausse des coûts d'assurance, mais une conséquence connexe est que les assureurs n'accordent qu'une capacité d'assurance limitée au marché du bois massif.⁶ Cette situation est largement contrôlée par les marchés de la réassurance, qui souscrivent les polices signées par les assureurs de première ligne. Dans le cas du bois massif, la réassurance limite souvent les souscripteurs à une couverture de seulement 5 à 10 millions de dollars par projet. Alors que les petits projets peuvent généralement trouver de la capacité, les projets de moyenne et grande envergure sont confrontés à des défis importants.

Les problèmes de capacité ne concernent pas uniquement le secteur privé. Au cours de ce projet, nous avons discuté avec plusieurs gouvernements provinciaux qui avaient l'intention de construire de grandes infrastructures publiques en bois massif, mais qui ont constaté que le manque de capacité d'assurance disponible constituait un obstacle très difficile à surmonter. Lorsque chaque assureur ne peut offrir qu'une couverture limitée, les polices doivent être constituées par le biais de souscriptions impliquant plusieurs souscripteurs, ce qui réduit la concurrence, ajoute à la complexité et augmente probablement les coûts.

En collaboration avec BLG et Dion Strategic, le groupe de travail sur la capacité a d'abord exploré les possibilités de lever les obstacles liés à la réassurance, notamment la création d'un mécanisme de

⁶ Dans ce contexte, la capacité d'assurance désigne le montant maximal de risque qu'un assureur ou le marché de l'assurance est disposé et capable de couvrir pour un projet, un entrepreneur ou un type de couverture spécifique. Par exemple, un projet de 100 millions de dollars nécessite probablement une assurance construction de 100 millions de dollars, ainsi qu'une assurance complémentaire pour la couverture globale et la responsabilité civile. Pour que la construction puisse démarrer, il faut qu'il y ait une couverture suffisante disponible sur le marché, avec des assureurs disposés à couvrir ce projet.

réassurance canadien axé sur le bois massif. L'idée était qu'un tel mécanisme permettrait aux assureurs primaires au Canada de couvrir des montants supérieurs à ceux actuellement autorisés par les réassureurs internationaux. Après examen, ce concept a été écarté en raison des besoins en capitaux considérables qu'il impliquait.

Cependant, l'analyse a révélé un élément important : il est nettement plus avantageux d'augmenter la capacité au bas de l'échelle des sinistres qu'au sommet. Pour un assureur, le premier dollar exposé au risque est le plus risqué. Si une structure dédiée était créée pour couvrir la tranche initiale du risque, il serait nettement plus facile pour les autres assureurs d'offrir une couverture pour des montants de sinistres plus élevés — des montants qui ne seraient sollicités que dans des scénarios véritablement catastrophiques.

Fort de ce constat, Dion Strategic a élaboré une proposition et un projet de plan financier pour une captive d'assurance soutenue par l'État, destinée à combler cette lacune. Les captives d'assurance sont généralement créées par des entreprises du secteur privé afin de disposer d'un moyen plus fiable et plus abordable de souscrire leurs propres projets de construction. Dans ce contexte, cependant, une captive soutenue par l'État pourrait être déployée comme un outil politique ciblé pour combler une lacune systémique du marché, en fournissant une couverture de première perte jusqu'à ce que les marchés privés disposent de données suffisantes pour évaluer avec précision et en toute confiance le risque lié au bois massif.

La structure proposée détaillée dans le pro forma prévoit qu'une captive d'assurance publique couvre les 2 premiers millions de dollars de risque sur les projets en bois massif éligibles, la couverture au-delà de ce seuil étant assurée par le marché libre. En pratique, comme la captive absorbe la partie la plus risquée de toute sinistre, les assureurs privés seraient probablement en mesure d'augmenter leur propre capacité maximale, sachant qu'ils ne seraient sollicités qu'en cas d'incident majeur et catastrophique.

Le projet de pro forma inclus dans le rapport montre qu'une telle captive pourrait être mise en place avec environ 8 millions de dollars de capital d'exploitation et de réserve, tout en créant une capacité d'assurance sur le marché d'environ 2 milliards de dollars. Même en supposant un taux de sinistralité de 50 %, le modèle estime que ce dispositif pourrait soutenir un nombre important de projets de bois massif tout en générant une source de revenus positive pour le gouvernement.

À l'heure où les gouvernements recherchent des solutions innovantes pour soutenir l'industrie canadienne du bois et développer de nouveaux marchés d'exportation — en particulier pour les produits manufacturés en bois —, une captive d'assurance pour le bois massif représente un outil politique potentiellement générateur de revenus qui pourrait soutenir la croissance et serait bien accueilli par le marché. Ce concept pourrait également être adapté aux marchés d'exportation : s'il était mis en place dans l'Union européenne, par exemple, un tel mécanisme pourrait soutenir des projets utilisant du bois massif canadien. Le secteur de l'assurance lui-même en tirerait également profit, en disposant de la marge de manœuvre nécessaire pour accumuler des données et développer une compréhension plus précise des risques liés au bois massif sans s'exposer à des risques excessifs.

À la suite de l'élaboration de cette proposition, la ABIC a engagé des discussions avec plusieurs ministères fédéraux et gouvernements provinciaux afin de partager cette solution politique potentielle. Nous sommes impatients de poursuivre ces discussions et de contribuer à la création d'un mécanisme qui répondrait aux besoins de capacité d'assurance du bois massif tout en offrant aux gouvernements un moyen sans incidence sur les recettes d'accélérer la croissance de l'industrie.

Conclusion : enseignements et priorités

La phase 1 du Plan d'action pour l'assurance du bois massif a adopté une approche globale, testant simultanément la faisabilité de quatre solutions distinctes à un défi industriel complexe et multiforme. Au cours de ce travail, nous avons réalisé des progrès significatifs dans la compréhension des préoccupations réelles auxquelles font face les assureurs et dans l'identification de solutions susceptibles de susciter un changement systémique.

Si l'un des quatre projets – le concept de « data trust » – ne semble pas avoir d'application immédiate dans le contexte actuel, les trois autres ont donné lieu à des propositions concrètes et réalisables, susceptibles d'avoir un impact significatif.

Alors que nous entrons dans la phase 2, la ABIC se concentrera sur les priorités suivantes :

1. Mise en place du centre d'essais et de formation sur le bois massif (MT3F).

Le MT3F recèle un potentiel considérable pour répondre aux questions immédiates et pressantes des secteurs canadiens de l'assurance et du bois massif. Il n'existe actuellement qu'une poignée de bâtiments résidentiels en bois massif en Amérique du Nord, et de nombreuses questions fondamentales concernant la performance à long terme restent sans réponse (par exemple, que se passe-t-il lorsqu'un lave-vaisselle fuit au 18^e étage alors qu'un résident est parti pour le week-end ?). Le MT3F offrira une plateforme permettant de générer des données pour les assureurs, aidera les entrepreneurs à identifier et à tester les meilleures pratiques en matière de réparation et de restauration, donnera aux pompiers l'occasion de s'entraîner dans des environnements réalistes en bois massif, et permettra aux corps de métier qualifiés d'acquérir une expertise non seulement en construction, mais aussi en réparation et en restauration.

À titre permanent, une installation d'essai complète de quatre étages permettra également au Canada de démontrer concrètement son engagement en faveur du leadership dans le domaine du bois massif et offrira aux entreprises canadiennes des opportunités à long terme pour tester de nouvelles innovations.

Au cours de l'exercice 2026-2027, la ABIC, FPIInnovations et d'autres partenaires se réjouissent de soutenir le développement de cet important projet.

2. Soutien continu au développement des captives d'assurance.

La ABIC entretient un dialogue régulier avec les gouvernements fédéral et provinciaux désireux d'étudier la création d'une captive d'assurance dédiée au bois massif, notamment en mettant à disposition des consultants spécialisés pour appuyer ces discussions. Nous continuerons à nous impliquer à mesure que les gouvernements examineront cette solution et nous nous emploierons à identifier des structures financières ou des partenariats public-privé susceptibles de rendre ce nouveau dispositif d'assurance viable et fructueux pour toutes les parties.

3. Suivre l'impact de la notation GC et du modificateur pour le bois massif.

Le 16 mars 2026, Bespoke Metrics a lancé la version finale de la méthodologie de notation du bois massif et engage désormais le dialogue avec les assureurs, les gouvernements et d'autres promoteurs sur la manière dont cet outil peut aider à mesurer les risques et à accroître la certitude. À l'avenir, la ABIC et le CWC continueront de suivre l'adoption de cet outil par les assureurs et d'examiner comment une évaluation commune des risques peut contribuer à diffuser les meilleures pratiques dans l'ensemble du secteur.

Remerciements

La ABIC et le CWC tiennent à remercier les quelque 130 collaborateurs issus du secteur canadien de l'assurance ainsi que des secteurs de la construction et de la recherche en bois massif qui ont soutenu ce projet au cours des deux dernières années.

Nous nous réjouissons de poursuivre ces collaborations à mesure que les premiers enseignements et les tests se traduisent par des changements concrets pour le secteur.

Organisations collaboratrices

- Aon
- Aviva Insurance
- AXA XL
- Axis Insurance
- Bespoke Metrics
- BFL Canada
- BLG (Borden Ladner Gervais)
- Cavell Risk
- Construction Insurance Management (C-IMI)
- CHM Fire Consultants
- Co-operators
- Core Insurance
- Dialog
- Dion Strategic
- EllisDon
- FM Global
- FPInnovations
- Gallagher
- Hines
- HUB International
- HDI Global
- Intact Insurance
- Kindred Construction
- Liberty Mutual Canada
- Lloyds – Cincinnati Global Underwriting Ltd.
- Magnes Group
- Marsh Insurance
- NRCan (Natural Resources Canada)
- PCL Construction
- Pomerleau
- Price Forbes
- Scius Advisory
- Simon Fraser University Renewable Cities
- SUM Insurance
- University of Alberta – Advanced Research in Timber Systems Group
- Université Laval Centre de recherche sur les matériaux renouvelables
- Wesgroup Properties
- WM Beck Insurance
- WoodWorks Canada
- WoodWorks (U.S.)
- Zurich Insurance

Annexes

Rapport final du groupe de travail sur le Mass Timber Data Trust : Mitigategateway, *Mass Timber Insurance Data Trust* : étude de faisabilité et études de cas de prototypes

Rapport final du groupe de travail Recherche : [Conseil SCIUS, stratégie d'assurance pour le bois massif](#)

Rapport final du groupe de travail sur la vérification des entrepreneurs : Bespoke Metrics, *notation des entrepreneurs généraux et modificateur pour le bois massif*

Rapport final du groupe de travail sur la capacité d'assurance : Dion Strategic, *Libérer la capacité d'assurance pour le bois massif : une feuille de route pour des solutions évolutives*

Pour en savoir plus sur ABIC
buildingsalliance.ca

